

**Réseau National de Défense des Droits Humains  
(RNDDH)**

*Opération du 13 novembre 2017 :  
de l'intervention policière à l'exécution sommaire*

29 novembre 2017

# Sommaire

	<b>Pages</b>
I. Introduction	2
II. Méthodologie	2
III. Contexte de l'opération	2
IV. Reconstitution des Faits	3
1. Déclarations des autorités policières	5
2. Déclarations de l'Ingénieur Armand Louis	6
V. Bilan de l'opération menée à Grand Ravine	7
1. Personnes tuées	7
2. Personnes blessées	9
3. Véhicules incendiés	9
4. Personnes interpellées	10
VI. Faits subséquents	11
VII. Commentaires et Recommandations	11

## **I. Introduction**

Le lundi 13 novembre 2017, au réveil, les habitants de **Grand Ravine** et de ses environs ont remarqué la présence dans la zone, de plusieurs unités spécialisées de la **Police Nationale d'Haïti** (PNH) qui menaient une opération.

En raison du caractère alarmant des informations qui circulaient autour de cette opération et en vue de s'enquérir de la situation, le **Réseau National de Défense des Droits Humains** (RNDDH) a, du 15 au 28 novembre 2017, diligenté une enquête.

Aujourd'hui, le RNDDH se propose de partager avec tous ceux que la question intéresse, les résultats de ses recherches.

## **II. Méthodologie**

Dans le cadre de cette enquête, le RNDDH s'est entretenu avec :

- Des autorités policières ;
- Le Directeur du **Collège Evangélique Maranatha** ;
- Les parents des policiers tués ;
- Certains des policiers blessés ;
- Des victimes de l'opération ;
- Des riverains.

## **III. Contexte de l'opération**

**Grand Ravine** est une localité située à la 3<sup>ème</sup> circonscription de **Port-au-Prince**. Depuis de nombreuses années, elle est réputée « **zone de non-droit** » en raison notamment de la fréquence des conflits armés entre des gangs rivaux de **Grand Ravine** et de **Tibwa**, une localité adjacente d'une part, et entre des gangs et l'institution policière d'autre part.

Certains habitants ont été obligés d'abandonner leur maison pour échapper à cet environnement d'insécurité et offrir une chance à leurs enfants. D'autres sont obligés de rester dans la zone, vu que leurs moyens économiques ne leur permettent pas d'aller ailleurs.

Les membres des gangs susmentionnés, mieux armés que les policiers, font la loi dans la zone et sèment la terreur. Ils se livrent des guerres d'hégémonie, attaquent quand ils le veulent, des marchands et les automobilistes qui empruntent la route de **Nan Beny**. A titre d'exemple, au cours du mois précédant l'opération policière du 13 novembre 2017, il était impossible aux automobilistes de passer par la route de **Nan Beny**, parce que les bandits armés s'adonnaient ouvertement à des actes de rançonnement au cours desquels, ils se sont même rendus au niveau de **Martissant**, sur la route de **Carrefour**, pour stopper les véhicules et rançonner les conducteurs, ce, au vu et au su de tous. Il a même été fait cas de plusieurs personnes qui auraient, au cours de cette période, perdu la vie au niveau de **Nan Beny**.

La population de **Grand Ravine** fait face chaque jour, à une peur grandissante et de nombreuses plaintes ont été déposées au niveau de l'institution policière, la sollicitant d'intervenir en vue de ramener le calme et la paix dans la communauté.

La situation de **Grand Ravine** n'étant pas isolée, la PNH a planifié une série d'opérations dans des zones précises en vue de réduire l'insécurité et créer un climat d'apaisement, notamment pour les fêtes de fin d'année.

C'est ainsi que la date du 13 novembre 2017 avait été retenue pour la réalisation d'une opération policière à **Grand Ravine**. Celle-ci a mobilisé au total, *deux cent trente-cinq* (235) agents dont :

- *Trente-six* (36) agents en provenance de la **Brigade d'Intervention Motorisée** (BIM) ;
- *Trente-trois* (33) agents du **Corps d'Intervention et de Maintien de l'Ordre** (CIMO) ;
- *Vingt-huit* (28) agents de la **Brigade d'Opérations et d'Interventions Départementales** (BOID) ;
- *Soixante-quatre* (64) agents de l'**Unité Départementale de Maintien de l'Ordre** (UDMO)
- *Trois* (3) agents de la **Section Départementale de la Police Judiciaire** (SDPJ) ;
- *Six* (6) agents de renseignements ;
- *Vingt* (20) agents du SWAT ;
- *Quarante et cinq* (45) agents de la MINUJUSTH / FPU.

#### **IV. Reconstitution des Faits**

Le 13 novembre 2017, très tôt dans la matinée, différentes unités de la PNH étaient déployées dans la zone de **Grand Ravine**. Selon plusieurs personnes rencontrées, des détonations se sont rapidement fait entendre dans les périmètres ciblés. Progressivement, les tirs sont devenus plus nourris et diversifiés.

De nombreux bandits se sont retranchés dans un établissement scolaire, **Collège Evangélique Maranatha**, localisé à **Grand Ravine** en raison du fait que, pour plusieurs personnes rencontrées, cet établissement est situé sur une superficie boisée de plus de *cinq* (5) carreaux de terre. Il offre donc d'une grande possibilité de cachette aux bandits qui y ont même aménagé leurs voies d'entrées et de sorties.

Il convient de noter que le **Collège Evangélique Maranatha**, dirigé par l'Ingénieur Armand LOUIS, n'occupe pas tout l'espace du domaine proprement dit. D'une part, on retrouve *quatre* (4) bâtiments comportant chacun plusieurs salles de travail, et accueillant

le jardin d'enfants, la section primaire et la section technique. D'autre part, un autre bâtiment où se trouvent la direction et la section secondaire, est composé de *dix* (10) salles de travail. Les locaux où vivent le gardien de cour et sa famille, sont situés en retrait. L'espace boisé est très vaste.

Par ailleurs, les cours au ***Collège Evangélique Maranatha*** commencent à *sept* (7) heures du matin. De ce fait, dès *six* (6) heures, les enseignants concernés et le staff de direction doivent procéder aux préparatifs et les élèves commencent déjà à venir. Conséquemment, au moment de l'opération, la cour du collège était remplie d'élèves et certains enseignants y étaient déjà présents.

Dans le but vraisemblable d'appréhender les bandits qui s'y étaient réfugiés, les policiers - au nombre d'une quarantaine - ont investi l'espace du ***Collège Evangélique Maranatha***.

Selon des employés qui se trouvaient déjà sur les lieux bien avant l'opération, ils n'étaient pas autrement étonnés de voir des policiers envahir l'espace car, il ne s'agit pas d'un fait nouveau.

Vers 6 heures 30 du matin, Armand LOUIS a été joint au téléphone par un membre de la direction qui l'a informé de la présence de policiers dans l'enceinte de l'établissement qu'il dirige. Il s'est donc arrangé pour s'y rendre et y est arrivé à 8 heures 30.

Au moment de l'opération, des tubes de gaz lacrymogène ont été lancées sur la cour même de l'établissement et les salles de classe ont été fouillées.

Par la suite, il s'en est suivi une situation de calme, au cours de laquelle les policiers ont sollicité et reçu de l'eau du personnel de l'école, en vue de se laver le visage et atténuer les effets du gaz lacrymogène.

Il était environ 10 heures du matin lorsque les différentes unités étaient sur le point de vider les lieux. Alors, Armand LOUIS, préalablement alerté par le gardien de cour de l'établissement, Julio FONGENE, a informé les policiers que des bandits armés ont forcé ce dernier à les cacher dans une salle qui sert généralement de dépôt à l'école.

Les policiers se sont précipités à l'endroit indiqué. Ils ont été accueillis par des tirs d'armes automatiques, ce qui a causé le décès immédiat de *deux* (2) d'entre eux. *Quatre* (4) autres ont été blessés. Pour leur part, les bandits, au moins au nombre de *treize* (13), ont pu facilement s'enfuir.

Quelque temps plus tard, les policiers se sont rués au bureau du directeur et l'ont accusé de les avoir entraînés dans un guet-apens. Et, en présence de plusieurs autres enseignants, Armand LOUIS a été giflé et frappé à plusieurs reprises avant d'être trainé sur la cour de l'école où il a été frappé à coups de chaise. Les enseignants ont protesté, rappelant aux policiers qu'il s'agissait du directeur de l'établissement. Ils s'en sont alors pris à eux :

- Un des policiers s'est emparé d'un bloc de ciment et l'a tiré en direction du professeur Ludes LUGAINE qui a été atteint au niveau de la hanche. De plus, il a été frappé à la tête par un policier qui avait fait usage de la crosse de son arme à feu. Alors qu'il était étalé sur le sol, l'un d'entre eux s'est emparé de ses pièces d'identité et lui a conseillé de rester couché et de faire le mort. Ludes LUGAINE estime que c'est ce conseil qui lui a sauvé la vie.
- Un autre enseignant du nom de David JEAN BAPTISTE a été frappé à coups de crosse d'arme à feu, par les policiers. Puis, il a été exécuté de plusieurs balles dont l'une à la tête.

Par ailleurs, Vanel DANGER, responsable de la cafétéria du *Collège Evangélique Maranatha*, s'était réfugié dans un des lieux de complaisance de l'établissement. Il a été découvert par des agents de la PNH qui l'ont molesté. L'un des policiers a menacé d'utiliser une pince, en vue de lui arracher une dent. Il n'a été gracié que parce qu'il a rappelé au policier qui le martyrisait, que c'est lui-même qui lui avait offert de l'eau un peu plus tôt. Les policiers lui ont donc pointé leurs armes dessus et lui ont intimé l'ordre de courir.

Entre *une* (1) heure et *deux* (2) heures de l'après-midi, les policiers ont quitté le local du *Collège Evangélique Maranatha*.

Les policiers blessés ont été emmenés à l'Hôpital et les corps des policiers tués ont été emportés. A leur départ, la PNH a laissé sur la cour de l'école, les corps de huit (8) personnes qui ont été tuées.

### **1. Déclarations des autorités policières**

Selon les autorités policières rencontrées dans le cadre de cette enquête, l'opération à *Grand Ravine* était planifiée depuis plusieurs jours. Elle a suivi toutes les étapes obligatoires allant de sa conception à sa préparation, jusqu'à son exécution. Des séances préparatoires ont été réalisées avec les agents des différentes unités de la PNH qui devaient y prendre part, des agents de la *Mission des Nations-Unies pour l'Appui à la Justice en Haïti* (MINUJUSTH) et les juges de paix de la juridiction ont été mis au courant.

L'opération en elle-même n'avait pas pour objectif de déloger les bandits de la zone mais, elle n'excluait pas non plus leur arrestation, car, la population de la zone s'est plainte à plusieurs reprises des actes de violence qu'elle subissait.

L'opération à *Grand Ravine* a débuté à 5 : 30 du matin. Très tôt, il y eut des échanges de tirs entre policiers et bandits. Certains s'étaient réfugiés au local du *Collège Evangélique Maranatha*, ce qui a porté les agents à investir ce local à leur recherche.

Vers 9 heures du matin, alors que l'opération touchait à sa fin, le directeur du *Collège Evangélique Maranatha* a abordé les policiers pour se plaindre de la nuisance des bandits dans la zone et les a informés de la présence de certains d'entre eux qui s'étaient cachés dans le dépôt de l'école.

C'est ainsi que, alertés par le directeur de l'établissement scolaire, ils se sont mis à fouiller méticuleusement le local de l'établissement. Au niveau de la section primaire, il y avait *trois* (3) salles dont les *deux* (2) premières ont été ouvertes par le directeur. Cependant, arrivés devant la porte du dépôt, le directeur a remis les clés à l'Agent II Jimmy BOYA, qui après avoir hésité, a accepté d'ouvrir la porte, le directeur lui ayant affirmé qu'il ne voulait pas être vu par les bandits.

En tentant d'ouvrir la porte du dépôt, les agents de la PNH ont essuyé une attaque armée de ces individus qui étaient au moins au nombre de *treize* (13), qui avaient en leur possession des armes à feu automatiques très sophistiquées. *Deux* (2) policiers ont été mortellement touchés. Ils sont décédés immédiatement. Il s'agit de Jimmy BOYA et de Guy Evens PHILIDOR. Au moins *trois* (3) des policiers qui étaient postés à proximité ont été blessés par les projectiles tirés par les bandits. Il s'agit de Philidor PIERRE, Rolex JOSEPH et Lizaire BISSINTOUL.

Les autres agents de la PNH ont demandé du renfort. Cependant, ce n'est que vers *deux* (2) heures de l'après-midi, alors que le calme était ramené dans la zone, que des agents de la SWAT se sont amenés.

La **Section Départementale de la Police Judiciaire** (SDPJ) a dû elle-même faire office d'ambulancier pour acheminer les policiers blessés à l'Hôpital, le **Centre d'Ambulancier National** (CAN) n'ayant pas répondu à l'appel qui lui a été lancé.

De plus, certains agents de la PNH se sont plaints de ce que des informations classées confidentielles, relatives à cette opération, étaient en circulation. Ils estiment que c'est l'une des raisons pour lesquelles, les résultats escomptés n'ont pas été atteints.

## **2. Déclaration de l'Ingénieur Armand LOUIS**

Armand LOUIS, rencontré par le RNDDH dans le cadre de cette enquête, a affirmé qu'il s'était rendu à l'établissement qu'il dirige après avoir reçu un appel téléphonique d'un cadre de l'établissement l'ayant informé de la tenue de l'opération qui se déroulait au sein de l'établissement qu'il dirige.

Selon ses dires, il travaille dans la communauté depuis *trente* (30) ans et a pu confirmer que l'opération du 13 novembre 2017 ne constitue pas la première du genre à être menée dans la zone, au cours de laquelle, la cour de l'établissement est investie par des agents de la PNH et de la force onusienne.

Armand Louis affirme avoir toujours collaboré avec la PNH. Et, c'est d'ailleurs en ce sens que lorsque le gardien Julio FONGENE l'avait informé du fait que des bandits se trouvaient sur les lieux, il a partagé l'information avec la PNH. A aucun moment, il ne leur a pas dit qu'il fallait qu'ils interviennent immédiatement pour les déloger pas plus qu'il ne leur ait proposé une stratégie d'attaque.

De plus, n'ayant pas été présent lorsque les bandits avaient demandé au gardien de cour de les cacher, il ne savait même pas que ces derniers étaient lourdement armés. De ce fait, il

juge injuste que les policiers l'aient considéré comme ayant fomenté un guet-apens à leur rencontre.

Par ailleurs, prenant le contre-pied d'une partie des déclarations policières, il affirme qu'il n'était pas avec les agents lorsque ces derniers fouillaient les différentes salles de l'école. Après avoir partagé avec eux l'information qui lui a été transmise par Julio FONGENE, il est retourné à son bureau.

Quelque temps plus tard, il a été agressé par les agents d'abord au sein même de son bureau, puis, il a été trainé sur la cour de l'école où il a été sauvagement battu et humilié par les agents de la PNH qui l'ont giflé à plusieurs reprises, en présence de ses enseignants.

## V. Bilan de l'opération menée à *Grand Ravine*

L'opération menée à *Grand Ravine* le lundi 13 novembre 2017 laisse un lourd et regrettable bilan derrière lui.

### 1. Personnes tuées

Au moins *onze* (11) personnes ont été tuées, dont *deux* (2) agents de la PNH. Ces derniers faisaient partie de l'*Unité Départementale pour le Maintien de l'Ordre* (UDMO). Il s'agit de :

1. Guy Evens PHILIDOR, Agent II, il était issu de la 22<sup>ème</sup> promotion ;
2. Jimmy BOYA, Agent II, il était issu de la 18<sup>ème</sup> promotion ;

Il convient de souligner que Jimmy BOYA était âgé de *trente-quatre* (34) ans et père de *deux* (2) enfants âgés respectivement de six (6) ans et de trois (3) mois.

Fortement secouée par le décès de son compagnon lors de l'opération, Tamara DORVIL enceinte de *six* (6) mois, s'est rendue à l'Hôpital où elle a appris que le fœtus était mort. Elle a été forcée médicalement d'accoucher.

Les membres de la population qui ont perdu la vie répondent aux noms de :

1. Fabienne Alexis
2. Julio FONGENE
3. Junior MESIDOR
4. Kenel MATHURIN
5. Kens NAPOLEON, âgé de 22 ans.
6. Maxime Lima alias Rouroute, âgé de 27 ans
7. David Jean Baptiste. Il a reçu un projectile à la tête
8. Louisana (Lozana) Achill alias Nana, âgée de 38 ans
9. Bernard PHILIASSAINT a été arrêté chez lui. Il a été emmené à son commerce à Sion. Par la suite, son corps inanimé a été retrouvé au *Collège Evangélique Maranatha*.



Les parents de certaines personnes tuées dans le cadre de cette opération ont partagé avec le RNDDH les photos des cadavres.



Losiana (Lozana) ACHILL



Fabienne ALEXIS



Maxime LIMA alias Rouroute



Kens Napoléon



Bernard PHILIASSAINT



David JEAN BAPTISTE



Julio FONGENE

## **2. Personnes blessées**

Au moins *cinq* (5) personnes sont blessées au cours de cette opération dont *un* (1) enseignant du *Collège Evangélique Maranatha* et *quatre* (4) agents de la PNH. Il s'agit de :

- Ludes LUGAINE, responsable de discipline au *Collège Evangélique Maranatha*. (voir : **Reconstitution des Faits**, page 5)
- Pierre PHILIDORD, Agent II issu de la 18<sup>ème</sup> promotion de la PNH, a été atteint d'une balle au bras. Son casque a été touché par de nombreuses balles, ce qui lui a causé des blessures au visage ;
- Rolex JOSEPH, Agent III est issu de la 17<sup>ème</sup> promotion de la PNH. Il a été atteint de *deux* (2) balles dont l'une au pied et l'autre à la fesse droite. Il a été protégé par son gilet pare-balles qui a été touché par plusieurs projectiles.
- Bissenthoul LIZAIRE, Agent II issu de la 22<sup>ème</sup> promotion de la PNH, a été atteint au bras.
- Wisben CELIAN, Agent I issu de la 24<sup>ème</sup> promotion de la PNH, a été atteint d'une balle au bras.

Seul le policier Bissenthoul LIZAIRE est encore hospitalisé en raison de la gravité de ses blessures. Les autres policiers ont pu rentrer chez eux.

## **3. Véhicules incendiés**

Des membres de la population ont affirmé que plusieurs véhicules ont été incendiés à *Grand-Ravine* le 13 novembre 2017, par les agents de la PNH.

Le RNDDH n'a remarqué aucune carcasse de véhicule incendié sur le terrain. Cependant, selon le juge de paix Gabriel AMBROISE, constat des carcasses de *quatorze* (14) motocyclettes et d'*une* (1) voiture incendiées, a été réalisé le 14 novembre 2017.

A ce sujet, le RNDDH s'est entretenu avec *dix* (10) personnes dont *huit* (8) se sont présentées comme étant des propriétaires des véhicules incendiés et *deux* (2) autres, comme étant des chauffeurs de motocyclette.

Ils ont aussi affirmé que certains de ces véhicules étaient stationnés au bord de la route alors que d'autres se trouvaient sur la cour de maisons privées où ils sont autorisés à les stationner pour la nuit.

#### 4. Personnes interpellées

*Trente-deux* (32) personnes ont été interpellées et amenées au commissariat de **Port-au-Prince**. Le RNDDH s'est entretenu avec *vingt-huit* (28) d'entre elles :

1. Armand Louis
2. Jean Claude TOUSSAINT
3. Herold DOMINIQUE
4. Rolando EDMARIS
5. Jean Philippe PARAISSON
6. Dieubenit CASIMIR
7. Soifils SAMUEL
8. James DESADOIN
9. Sonson FORTUNE
10. Wilner JULES
11. Miguelson LENISSE
12. Adler LUCEUS
13. Renelson EXAMEUS
14. Wilner REGISTRE
15. Damas GUERRIER
16. Olmar BARTHELEMY
17. Jimmy COLAS
18. Alexandre ROMAIN
19. Dieunex DESINORD
20. Raphael EMMANUEL
21. Josué OLIVIER
22. Sylvestre TOUSSAINT
23. Odelin JEAN
24. Edouard DARIUS
25. Fenel BAPTISTE
26. Jean Claude THOMAS
27. Edner JOSEPH
28. Jean Rony GEORGES

Parmi les personnes arrêtées, *vingt-deux* (22) ont été acheminées au Parquet près le Tribunal de Première Instance de **Port-au-Prince**.

Le RNDDH estime opportun de rapporter les déclarations de trois (3) parmi les personnes arrêtées :

- Jean Claude TOUSSAINT, âgé de *trente-sept* (37) ans est père de *quatre* (4) enfants. Il est un agent du **Professional Security Services** (PSS). Des agents de la PNH avaient investi sa maison et demandé à tous les occupants de sortir. Lui seul a été emmené.

- Olmar BARTHELEMY, âgé de *vingt* (20) ans est un élève de philosophie au *Lycée Anténor Firmin*. Il a été arrêté chez lui à *route des dalles* ;
- Hérold DOMINGUE emmenait *deux* (2) de ses neveux à l'école lorsqu'il a été arrêté à proximité de l'église St Michel.

## VI. Faits subséquents

Le lendemain, soit le 14 novembre 2017, entre *quatre* et *cinq* heures de l'après-midi, un juge de paix a procédé à la levée des corps qui se trouvaient encore sur la cour du *Collège Evangélique Maranatha*.

Le 20 novembre 2017, Armand LOUIS a été remis en liberté pour des raisons humanitaires. L'établissement scolaire qui a été vandalisé le jour de l'opération policière, a repris ses activités le 27 novembre 2017.

Aujourd'hui, un calme apparent semble régner à *Grand-Ravine*. Les activités ont repris peu à peu. Cependant, la peur engendrée par les événements du 13 novembre 2017 est encore palpable. Plusieurs riverains s'attendent à une nouvelle descente des lieux de la part de l'institution policière.

## VII. Commentaires et Recommandations

Des nombreuses versions du déroulement de l'opération du 13 novembre 2017 qui ont été rapportées, le RNDDH a décidé de n'en garder que les informations constantes, corroborées par les différentes personnes rencontrées dans le cadre de cette enquête.

D'entrée de jeu, le RNDDH salue toute initiative de la PNH visant à déloger, à maîtriser et à arrêter les individus armés qui, au sein de la population, sèment la terreur et le deuil. Conséquemment, des opérations policières d'envergure au niveau des zones dites de non droit ont toute leur importance car, souvent ces individus armés prennent des zones entières en otage et y font la loi, constituant ainsi de véritables défis pour l'institution policière.

Le RNDDH note que le 13 novembre 2017, au lancement de l'opération, les policiers ont été accueillis dès cinq heures 30, par des tirs d'armes automatiques, ce qui laisse supposer que les informations relatives à cette intervention avaient déjà circulé et que les bandits les attendaient.

Le RNDDH regrette que l'opération de *Grand Ravine* ait été réalisée au surlendemain de celle de *Jalousie*. Pour l'organisme de droits humains, l'institution policière aurait dû prendre le temps d'évaluer son intervention à *Jalousie* et tirer les leçons qui s'imposent pour mieux planifier celle de *Grand Ravine*.

Le RNDDH attire l'attention sur le fait que le *Collège Evangélique Maranatha* est utilisé depuis longtemps, comme un lieu de refuge par la communauté, ce qui n'exclut aucunement les bandits armés.

Cependant, au début de l'opération, les personnes dont des employés qui se trouvaient au **Collège Evangélique Maranatha** ne se sont pas inquiétées puisqu'elles y sont restées en dépit de la présence des agents de la PNH. Conséquemment, c'est l'avènement d'un fait nouveau qui a porté les policiers à changer de comportement. Et, vu toutes les informations recueillies à ce sujet, le RNDDH peut confirmer qu'il y a eu des échanges de tirs entre policiers et bandits dans l'enceinte même de l'établissement scolaire.

A ce stade, le RNDDH, tout en questionnant la présence de ces individus armés sur le campus de l'établissement scolaire, confirme que l'opération du 13 novembre 2017 constitue en fait une énorme bévue policière. En effet, au moins *cinq* (5) des victimes tuées ont reçu des balles à la tête, au cou et à la poitrine, ce qui laisse présumer soit d'une capacité extraordinaire des tireurs soit de l'exécution sommaire de celles-ci. De plus, aucune arme n'a été récupérée par la PNH. Par conséquent, les personnes tuées n'étaient pas des combattants.

Par ailleurs, l'enseignant Ludes LUGAINE avait été invité à faire le mort par l'un des policiers, ce qui démontre clairement qu'à un certain moment, ils s'adonnaient à des exécutions sommaires.

Le RNDDH estime que si l'information rapportée aux agents de la PNH relative à la présence sur les lieux de bandits armés, avait été mieux traitée, le décès de ces *deux* (2) policiers et des *neuf* (9) autres membres de la population, aurait été évité. Les bandits armés qui avaient en leur possession des armes lourdes et sophistiquées, auraient été capturés.

Fort de ce qui précède, le RNDDH recommande aux autorités concernées de :

- Enquêter sérieusement et objectivement sur l'opération du 13 novembre 2017, en vue d'identifier les responsables des exactions commises et de les sanctionner ;
- Trouver d'où proviennent les armes sophistiquées qui sont en possession des bandits de **Grand Ravine** et de **Tibwa** ;
- Traduire par devant les autorités concernées, les auteurs et complices de ceux qui arment la population ;
- Déconstruire le problème de l'insécurité généralisée dans le pays et dans les zones de non-droit en particulier, en vue d'identifier les causes principales et d'agir sur elles, pour une solution durable;
- Prendre toutes les mesures en vue d'accompagner les parents des policiers et des membres de la population, tués le 13 novembre 2017 ;
- Traiter sereinement les dossiers des personnes arrêtées dans le cadre de cette opération.